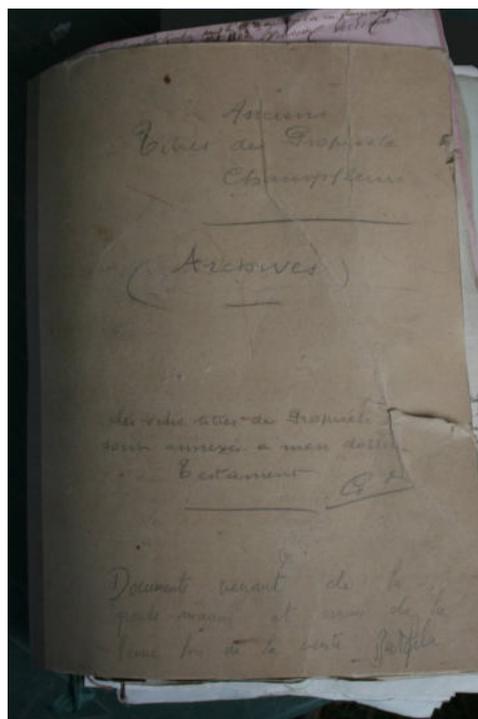


## Sortie « Au fil de l'eau » 6 juin 2015

### Sur les traces des anciens moulins et lavoirs – Champagne au Mont d'Or

Que trouve-t-on dans un grenier ? Le plus souvent, des choses qui ont un certain âge, que l'on met de côté, des choses poussiéreuses entreposées là pour un certain temps, souvent long ; des choses qui recèlent parfois des souvenirs de famille... Pénétrer dans un grenier, c'est un peu l'inconnu, le mystérieux...

C'est ce qui s'est passé pour le petit-fils d'un propriétaire d'un grand et ancien domaine de Champagne au Mont d'Or, celui de Chamfleury. Lors de la vente pour la future construction des immenses locaux du Crédit agricole, il a retrouvé toutes les archives de cette propriété allant de 1783 à 1898. Précieuses archives que notre président, Philippe Camous a eu le plaisir et la patience de consulter et de décrypter : 140 pièces, plus de 500 pages !



**Ces archives permettent de retracer l'histoire de ces lieux, et nous commencerons au tout début de la Révolution.**



Mais avant de nous suivre à travers cette balade, il est important de souligner qu'il ne nous a pas été autorisé de pénétrer sur le site du Crédit agricole, fermé le samedi... C'est dommage car cela aurait eu l'avantage de mieux comprendre les lieux et leur passé... Par contre, la forte chaleur de ce début de mois de juin n'a pas découragé le petit groupe qui a apprécié l'ombrage des sous-bois.

Partons ensemble et empruntons le chemin Truchis de Laÿs qui longe le site et du nom d'un des anciens administrateurs de cette grande banque...



Philippe Camous précise que la propriété actuelle est la résultante de l'acquisition de sept parcelles anciennement nommées *Creuse, Champagne, Combe-Ferrand* ; le nom de *Champfleuri* où *Champagne* apparaît en 1825. Dès le 15<sup>e</sup> siècle, bois et terres cultivées recouvraient ces lieux. Au 18<sup>e</sup> siècle, le **marquis Ruolz de Monchal**, Conseiller du Roy, est propriétaire « *d'un grand tènement de terre, maison ou grange, jardin, pré, bois et broussailles et vierre\* (\* vierre : terre inculte) dans lequel est la fontaine de Croza ou Champagne.* »

Le Marquis vend sa propriété à **Pierre Maupetit**. La Révolution de 1789 arrive et va bouleverser quelque peu les acquis, les richesses, les pouvoirs de nombreux nobles et grands bourgeois. Chez certains, une panique s'installe ; M. Maupetit revend son domaine quelques mois avant la prise de Lyon par la Convention. Il est vrai que cette dernière n'y va pas par quatre chemins. Jugez-en par vous-même :

### **DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE – Le 10 octobre 1793**

**Article 3 : la ville de Lyon sera détruite (...)**

**Article 4 : le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la république. La réunion des maisons conservées portera le nom de ville affranchie.**

**Article 5 : il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :**

**Lyon fit la guerre à la liberté;**

**Lyon n'est plus**

**Le 18<sup>e</sup> jour du 1er mois**

**L'an 2 de la République française une et indivisible**

Bon ! Tant mieux ! La destruction de Lyon n'a pas eu lieu ! Ouf !

Revenons à nos moutons... La propriété de Champfleuri comporte alors une maison de maître en construction et non achevée. Pendant les turbulences de la Révolution, en quelques mois, les propriétaires se succèdent, souvent des cultivateurs de Saint Didier... Puis en avril 1795, un certain **Hugues Perrin**, négociant lyonnais, acquiert ce domaine. Il rachètera ensuite quatre autres lots pour agrandir la propriété et terminera la maison de maître inachevée.

Hugues Perrin ne laissera pas une empreinte sympathique au regard des différents témoignages retranscrits dans les archives.



Le petit groupe se dirige vers l'endroit où se trouvait un ancien lavoir, chemin Truchis de Laÿs. Philippe reprend le fil de l'histoire en signalant que ce lavoir était encore visible au début des années 1990, mais il servait malheureusement de poubelle ! Les services de nettoyage ont tellement bien fait les choses que tout a été nettoyé : plus de déchets, mais aussi plus de lavoir ! Adieu ! L'eau a toujours eu une grande importance. Un litige éclate en 1809 entre **M. Joannon**, propriétaire d'un moulin et **M. Perrin**. Ce dernier a détourné l'eau de la *source de Champagne*, située sur son domaine. Une lettre de protestation du 7 août 1809 de M. Joannon suivie d'un procès-verbal attestent ce désaccord.

### Plainte de M. Joannon contre M. Perrin /Extraits

» *Jadis cette pièce d'eau ou lavoir public existait toujours sur la même ligne, à quelques pas de distance du susdit chemin, dans un espace de terrain commun (...) qui était planté d'arbres châtaigniers, dont s'est emparé le Sr Perrin qui alors a fait transporter le susdit lavoir sur le bord du chemin, afin qu'il puisse être desservi par icelui, et pour se soustraire à la servitude à laquelle il était assujetti envers les habitants de Saint Didier, fait pour ledit lavoir et fait pour ladite fontaine. (...)*



*Que l'exposant est instruit que le sieur Perrin s'est enhardi par ces premiers changements et empiétations pour lesquels il a eu soin de profiter des orages du commencement de la Révolution, vient encore de faire faire il y a quelques mois, au mépris de tous les droits de Mr Joannon et des habitants de Saint Didier, (...) une ouverture par côté, un cornet qui conduit l'eau de la fontaine dont on a parlé, au lavoir public et qui de là s'écoule dans le réservoir ou boudoir de Mr Joannon.(...)*



**L' ancien réservoir ou boudoir.**

*Que par cette ouverture(...) il s'arroge le droit exclusif de disposer à sa volonté de l'eau qui s'écoule dans le lavoir public et dans le réservoir de l'exposant (...) pour s'approprier de la totalité de l'eau et la faire s'écouler du côté opposé à son cours naturel, et par ce moyen, il peut rendre inutile le lavoir public et la prise d'eau de M. Joannon . »*

Nous ne connaissons pas l'issue de cette plainte...

Faisons maintenant un petit bond de quelques années... **Hugues Perrin** vend Champfleuri en 1825 à un notaire, **M. Farine**. Un échange de courriers entre ces deux personnes en 1832 révèle à nouveau le caractère du personnage Perrin qui s'obstine auprès de l'acheteur pour qu'il lui paye « *des intérêts des intérêts de la somme capitale* » !!!

En juillet 1855, une servitude est établie entre les habitants du Bidon, un quartier très proche de Champfleuri et le propriétaire d'alors pour construire un mur entourant le lavoir couvert. Voici un extrait des archives parlant de cette servitude dans lequel nous retrouvons des noms de personnes et de rues très connus de Champagne :



« Les sieurs Simon Buisson, Pierre Guinamard, Pierre Dellevaux et Mathieu Vincent, ont établi un lavoir dont l'emplacement a été pris en partie sur la dite pièce de fonds, et que pour le soutènement des terres dudit immeuble, ils ont fait construire d'abord un mur tendant de midi à nord, ayant sept mètres de longueur, puis deux autres murs en retour aux deux extrémités du premier, dans la direction d'occident à orient(...). Les murs doivent être entretenus par les prénommés qui ont droit d'y prendre appui pour couvrir le lavoir, le tout conformément à une convention sous seing privé faite entre eux et le sieur Jean Pierre Imbert, le 3 septembre 1842 »

La balade se poursuit en suivant le fil de l'eau, *chemin de Creuse* puis *chemin des Rivières*. Les participants ont dû faire preuve de beaucoup d'imagination pour retrouver l'emplacement du **moulin Joannon**, très ancien moulin médiéval avec bâtiment d'habitation, le tout appartenant à l'abbaye de Savigny jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle.



**Le béal en hiver et en juin !**



Par contre, il reste en amont les fondations du béal, grande retenue d'eau qui permettait au moulin de fonctionner.

C'est bien grâce à la lecture de ces archives que l'on peut comprendre qu'aucun vestige de ce moulin ne reste. En voici quelques extraits :

## Accord pour l'achat de l'ancien Moulin Joannon – 10 septembre 1863

« Entre les soussignés MM Thierry Brolemann, Francis Saint Olive, Blanc Ferrouillat, Antoine Montessuy et Lalouette, tous propriétaires à Saint Didier au Mont d'Or et domiciliés à Lyon, il a été expliqué et convenu ce qui suit : la vente aux enchères d'une petite propriété située à Saint Didier au Mont d'Or sur le ruisseau de Rochecardon, (...)

Tous les susnommés ont reconnu qu'ils avaient un intérêt commun et de bon voisinage à empêcher la création de tout établissement insalubre ou désagréable aux abords de leurs propriétés et que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat était de devenir acquéreurs de l'immeuble ci-dessus indiqué, c'est dans cet esprit que la convention suivante a été faite. »

## Accord à propos du moulin Joannon – 22 mars 1865

« Entre les soussignés Emile Thierry Brolemann, Francis St Olive, Blanc Ferrouillat, Antoine Montessuy et Lalouette ; et Mr Francisque Guillermain , il a été expliqué ce qui suit préalablement à la répartition à la décharge qui vont intervenir.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du 12 septembre 1863, M Guillermain est resté adjudicataire moyennant le prix de 17100 francs outre les charges d'une petite propriété située à Saint Didier au Mont d'Or sur le ruisseau de Rochecardon, consistant en bâtiments, moulin, jardin et petit pré(...)

(...) Mais M. Guillermain n'a été dans toute cette affaire que le prête nom de Mrs Brolemann, Saint Olive, Blanc Montessuy et Lalouette qui ont fait face de leurs deniers chacun pour un cinquième au paiement du prix et des frais divers suite à l'adjudication. »

Dès le mois de septembre dernier, les 5 copropriétaires agissant toujours sous le nom de Mr Guillermain ont vendu les matériaux de toutes les constructions qui couvraient la propriété aux sr Parot et Boudet entrepreneurs, qui ont procédé à la démolition et à l'enlèvement des matériaux à l'exception seulement des murs de clôture (...) »



Le petit groupe se dirige ensuite chemin du Bois et Philippe termine ce circuit « *Au fil de l'eau* » par une description du **moulin dit de Thiolay**, visible celui-là et qui avait la particularité de servir à de multiples usages : meule pour la farine, battoir pour broyer des drogues et cylindre pour le lin et la moutarde.

Pour une description détaillée de ce moulin, cliquez sur le lien : [moulin de Thiolay](#)



Rédaction et mise en page : Claude MILLET – avec un œil attentif de Philippe CAMOUS

~~~~~

*A signaler la présence très appréciée de M. et Mme Monier avec qui nous avons échangé sur les moulins du vallon de Rochecardon, le moulinage, le travail harassant au 19<sup>e</sup> siècle et début du 20<sup>e</sup> siècle , les ovalistes, ces ouvrières de la soie, très jeunes filles venant des campagnes alentours (Ardèche...). Elles mourraient souvent très jeunes. M. Pierre Monier vient de publier un livre sur la recherche de ses racines et notamment sur son bisaïeul qui fut moulinier dans un des moulins du vallon, chemin des Rivières ... C'est un livre d'une belle écriture qui se lit comme un roman.*

**Bon de commande du livre » Le second linceul » de Pierre Monier / Préface du Père Christian Delorme (19,00€)**

« Cela se passait vers le milieu des années soixante. Comme un rituel, le jeudi après-midi, ma mère fourrait dans un sac son tricot et mon journal de Mickey. Nous cheminions en silence pour aller voir mourir Pépé à l'hôpital des cancéreux. »  
 Ainsi commence le récit d'une quête. Celle entreprise par Pierre Monier à la recherche de ses racines. Aux antipodes d'une plate et froide étude généalogique, le chercheur nous propose de vibrer avec lui ou fi de ses découvertes et de ses déconvenues.  
 De la rude Ardèche aux pentes de la Croix-Roussie, l'auteur fait revivre pour nous tout un peuple de huguenots en révolte, de cûs-fereux opiniâtres, d'ouvrières en soie faméliques, de moulinsiers harcelés, de polks héritiques... Il nous raconte avec verve, tendresse et passion l'histoire d'une famille, l'histoire d'une région, notre histoire.

« Je souhaite un franc succès à l'ouvrage de Pierre Monier, dont je considère qu'elle constitue un modèle de travail généalogique et de "micro-histoire". J'espère que beaucoup s'en inspireront, simplement pour savourer le plaisir d'appartenir à la fantastique histoire de l'humanité. »  
 Père Christian Delorme (préface)

« Et le regard veki, avant l'écueil des vents, / A osé se lever qui n'avait son en avril »  
 Alphonse de Lamartine

**B O N D E C O M M A N D E**

Je souhaite recevoir..... exemplaire(s) du *Second linceul*  
 Je verse ..... X 19,00 € soit .....€

Nom et prénom.....

Adresse .....

Code postal - Ville .....

J'adresse ma commande ainsi que mon chèque..... à Pierre Monier - 15, allée des Châtaignes - 27203 Bonnel de Mure